



UTILISATION D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

OBJECTIF(S)

Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant en toute sécurité.
Évaluer son aptitude physique à porter un appareil respiratoire isolant.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel concerné par le port de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en intervention ou au poste de travail.
Personnel ayant à effectuer une intervention en atmosphère irrespirable de façon occasionnelle.
Personnel appelé à être équipier de seconde intervention.
Utilisation d'un ARI incendie ou milieu confiné.

PRÉREQUIS

DURÉE

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

- Accueil des participants, tour de table, présentation de la formation.
- Les atmosphères non respirables.
- Les contraintes physiologiques.
- Le matériel.
- L'opération :
 - Les règles de base.
 - La procédure opérationnelle.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Apports théoriques et pratiques en alternance durant la formation.

Exercices pratiques.

Manipulations et exercices à partir d'ARI.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Diaporamas.

Un formateur pour 8 stagiaires.

ARI de prêt, mis à disposition par nos soins, pour les exercices pratiques.

Locaux adaptés pour effectuer les exercices pratiques.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation formative.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

En application de l'article R 4323-106, l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES
